

DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE

Plan Local d'Urbanisme

Pécy

ELABORATION	1 ère REVISION
prescrite le : 5 août 2011	prescrite le : 11 avril 2024
arrêtée le : 6 décembre 2016	arrêtée le : 17 juillet 2025
approuvée le : 14 décembre 2017	approuvée le :
révision simplifiée le :	révision allégée le :
modification le :	modification le :
mise à jour le :	mise à jour le :

PIECE N° 5. C .2.1.
**ANNEXE
SANITAIRE
ASSAINISSEMENT
NOTICE**

agence d'aménagement et d'urbanisme



hôtel entrepôts, rue Monchat 77250 ECQUEVILLES
Tél.: 01.60.70.25.08. Fax.: 01.60.70.29.20

VU pour être annexé à la délibération du :
17 juillet 2025

Date de transmission de l'acte: 22/07/2025
Date de reception de l'AR: 22/07/2025
077-217703578-DE_2025_038-DE
A G E D I

Date de transmission de l'acte: 22/07/2025

Date de reception de l'AR: 22/07/2025

077-217703578-DE_2025_038-DE

A G E D I

COMMUNE DE PÉCY
PLAN LOCAL D'URBANISME
ANNEXE SANITAIRE "ASSAINISSEMENT"

I - DONNÉES GÉNÉRALES

A - Situation administrative :

Maître d'ouvrage : Commune de Pécy
Mode d'exploitation : Société Véolia Eaux

B - Population :

Population actuelle : 837 habitants

Population future : environ 1030 habitants en 2040.

Besoins en jour de pointe : environ 220 m³/jour (ratio de 200 l par personne par jour).

Population municipale	Population comptée à part	Population totale
837	8	845

(Population légale 2013 de la commune, en vigueur le 1er janvier 2016).

Population municipale	Population comptée à part	Population totale
846	10	856

(Population légale 2021 de la commune, en vigueur le 1er janvier 2025).

II - ÉTAT ACTUEL DE L'ASSAINISSEMENT

Sources : - SDA, bureau d'étude Vincent Ruby, 2002,
- sources communales,
- rapport du SATESE 2022.

A - Ouvrages de traitement collectif

La commune dispose d'un **réseau d'assainissement unitaire** pour le bourg de Pécy et le hameau de Mélenfroy.

Dans un système de ce type :

- les eaux usées sont dirigées vers le collecteur d'eaux usées,
- seules les eaux de ruissellement des voiries sous domaine public peuvent se rejeter dans le réseau de collecte. Le reste des eaux pluviales est, si possible, stocké et évacué à la parcelle.

Pour les projets d'urbanisation, l'aménageur prévoira une collecte séparative des eaux usées et des eaux pluviales.

En 2015, la Commune a mis en service une nouvelle station d'épuration (type filtres plantés de roseaux de 400 eh) au hameau de Mélenfroy, et une nouvelle station d'épuration (600 eh avec un procédé de lagunage) dans le bourg de Pécy. L'ancienne station d'épuration du bourg a été démolie et le site a été remis en état.

De plus, un réseau de collecte des eaux usées a été créé, ainsi que le raccordement des eaux usées du domaine privé sur le hameau de Mélenfroy. Le réseau unitaire sur le bourg a été également réhabilité.

- **À Pécy:** Le **système collecte** une importante quantité d'eaux claires parasites et d'eaux claires météoriques.

Un apport en eaux claires parasites permanentes de l'ordre de 91 m³/j peut être estimé à partir des volumes de temps sec cette année.

Huit dépassemens du débit nominal de la station ont eu lieu en 2022, concentrés sur le premier quadrimestre.



La pluviométrie importante et la remontée des nappes sont en lien avec ces dépassemens qui restent largement supportables pour un procédé de ce type.

A noter que le choix du procédé d'épuration par lagunage trouve tout son intérêt avec des apports d'eaux parasites d'une telle ampleur (facteur 10 entre le débit minimum mesuré en temps sec et le débit maximum annuel journalier relevé en 2022). Le débit moyen traité en 2022 représente 295% de la consommation d'eau assainie. Le taux de charge hydraulique moyen du lagunage est de l'ordre de 34% ce qui est acceptable.

Le déversoir d'orage en tête de station (point A2) a été instrumenté mi-mai 2022. Ceci permettra à la commune d'être en conformité vis-à-vis de la réglementation. 844 m³ de by-pass, répartis sur 23 jours, ont été recensé sur cette année partielle. Ce volume représente 3,3% du volume total collecté sur la période considérée.

19% des by-pass se serait produit par temps sec entre le 7 et le 10 octobre, dont près de 130 m³ le 10 octobre. Sur cette dernière journée, le débit d'eaux brutes entrant sur la station d'épuration de 74 m³/j est pourtant cohérent. A contrario, d'autres valeurs de by-pass par temps de pluie significative paraissent très basses. Une réserve est donc émise quant à la fiabilité de l'estimation des volumes surversés en tête de station d'épuration.

Station d'épuration

Les coefficients de charge du dispositif ont été actualisés à partir de la mesure d'autosurveillance d'octobre. La station d'épuration est à 58% de sa charge en pollution, ce qui est confortable. Le contrôle inopiné de la police de l'Eau confirme une charge en pollution de 400 EH. La qualité du rejet des différentes mesures réalisées dans l'année respecte les normes de rejet en vigueur.

Une bathymétrie des lagunes a été réalisée dans le cadre du renouvellement de contrat d'exploitation. Les résultats indiquent logiquement que les bassins de nécessitent pas d'être curés dans l'immédiat. A titre indicatif, le curage est recommandé au bout d'une quinzaine d'années.

Travaux et études

Le contrat de délégation pour l'exploitation du système d'assainissement de Véolia a pris fin le 31 décembre 2020. Après une prolongation du contrat de 4 mois dans l'attente des résultats de la remise en concurrence, l'entreprise Véolia a de nouveau été retenue (DSP).

*

*

Date de transmission de l'acte: 22/07/2025

Date de reception de l'AR: 22/07/2025

077-217703578-DE_2025_038-DE

A G E D I

À Mélenfroy : Système de collecte

En 2022, le débit moyen mesuré en entrée du système de 23,8 m³/j, est cohérent avec la consommation d'eau assainie de 26 m³/j.

L'étude SATESE de mars 2017 a permis de mettre en évidence l'absence d'eaux claires parasites permanentes en période de nappes hautes, ce qui se confirme au fil des années. Cela est rassurant, vu la création récente (2015) du réseau d'eaux usées séparatif.



Les débits mesurés sont globalement constants. Des pointes de débit sont observables lors d'épisodes pluvieux intenses, malgré la nature séparative et récente du réseau d'assainissement. Ceci pourrait s'expliquer par un fonctionnement de pompes vide cave car le réseau d'eaux usées n'est pas doublé d'un réseau pluvial sur l'intégralité du hameau. La capacité hydraulique du dispositif a été dépassée à trois reprises au cours de l'année, mais le dispositif de traitement peut accepter ces à-coups hydrauliques de façon ponctuelle sans dégradation du traitement.

Cette année, un seul évènement de déversement au niveau du trop-plein du poste de relevage a été enregistré le 24/06 (53 min de déversement).

Station d'épuration

Le niveau de rejet était respecté lors des deux visites du SATESE de mai et octobre. Le traitement est très performant (capacité 400 EH).

L'arrêté du 21 juillet 2015 modifié par l'arrêté du 31 juillet 2020 fixe la fréquence des mesures d'autosurveillance pour les dispositifs de capacité comprises entre 201 EH et 499 EH à une mesure tous les deux ans. Par conséquent aucune mesure n'a été effectuée en 2022. Les coefficients de charge polluante de 2017 établis lors du bilan SATESE sont maintenus en 2022. La station d'épuration est à 40% de sa charge de pollution.

Un paillage constitué des résidus de coupe broyée est réalisé par l'exploitant sur des filtres du second étage à l'issue du fau cardage annuel, afin de prévenir la repousse des adventices et faciliter l'entretien des massifs. La gestion des adventives fait l'objet d'un entretien sérieux de la part de l'exploitant sur ce dispositif.

Travaux et études

Dans le cadre des projets d'urbanisation de la commune, 30 habitations supplémentaires devraient être raccordées à terme sur la station de Pécy – hameau Mélenfroy. Le taux de charge en pollution, inférieur à 50% le permet. Un permis d'aménager a été délivré au premier semestre 2022 pour la création d'un premier lotissement de 16 pavillons.

Lors du bilan 24h réalisé par le SATESE en 2017, 96 habitations étaient raccordées sur la station d'épuration. Depuis la réception des installations collectives, 6 habitations nouvelles ont été raccordées. 5 sont toujours en attente de raccordement. A la finalisation du projet d'extension de la commune, 137 habitations seront raccordables sur ce dispositif, soit environ 320 raccordables (240 EH).

*

*

Date de transmission de l'acte: 22/07/2025

Date de reception de l'AR: 22/07/2025

077-217703578-DE_2025_038-DE

A G E D I

B - Assainissement non collectif

Les maisons isolées et les autres hameaux de taille réduite ne sont pas assainis collectivement :

- hameau et ferme de Mirvaux ;
 - hameau de Givry ;
 - Ferme Noas ;
 - Ferme Bois Garnier ;
 - Ferme Cornefèvre ;
 - Château de Beaulieu et ferme La Vautière ;
 - Ferme de Beaulieu.

Ces hameaux disposent parfois de portions de réseaux pluviaux qui récupèrent les trop-pleins de dispositifs d'assainissement autonomes.

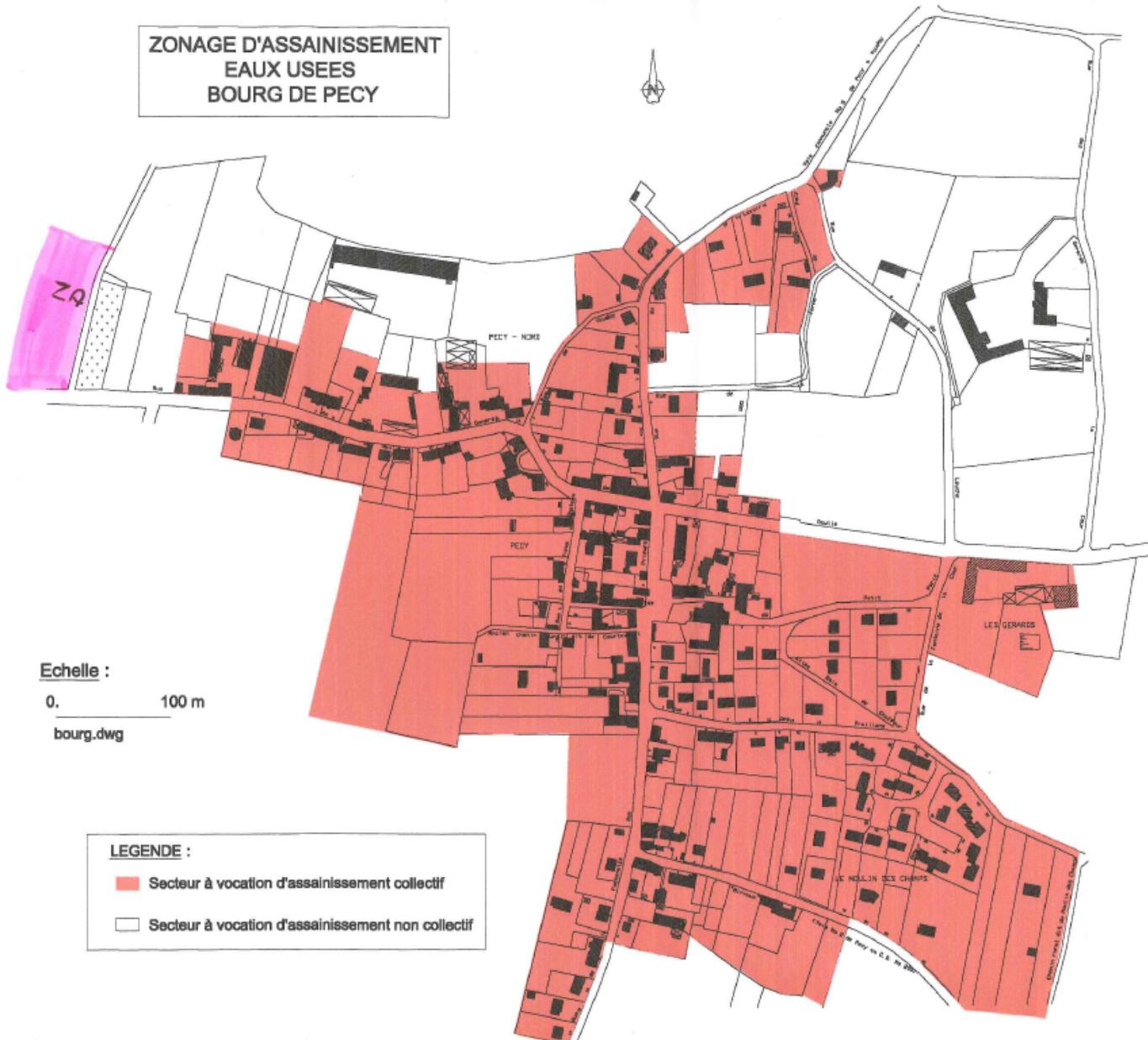


Figure : zonage d'assainissement des eaux usées de Pécy (SDA, bureau d'étude Vincent Ruby, 2002).

4

Date de transmission de l'acte: 22/07/2025
Date de reception de l'AR: 22/07/2025
077-217703578-DE_2025_038-DE
A G E D I

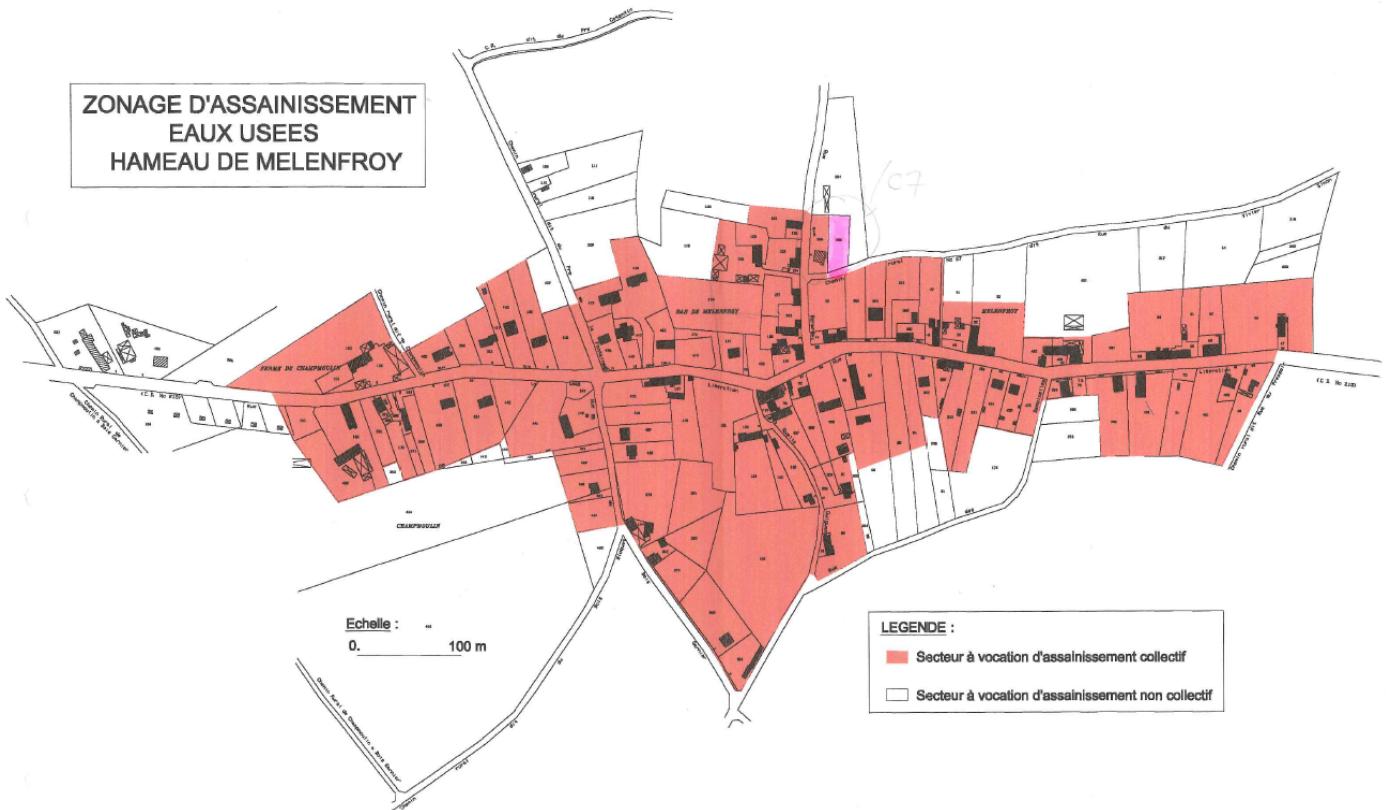


Figure : zonage d'assainissement des eaux usées de Mélenfroy (SDA, bureau d'étude Vincent Ruby, 2002).

C - Réseau d'assainissement des eaux pluviales

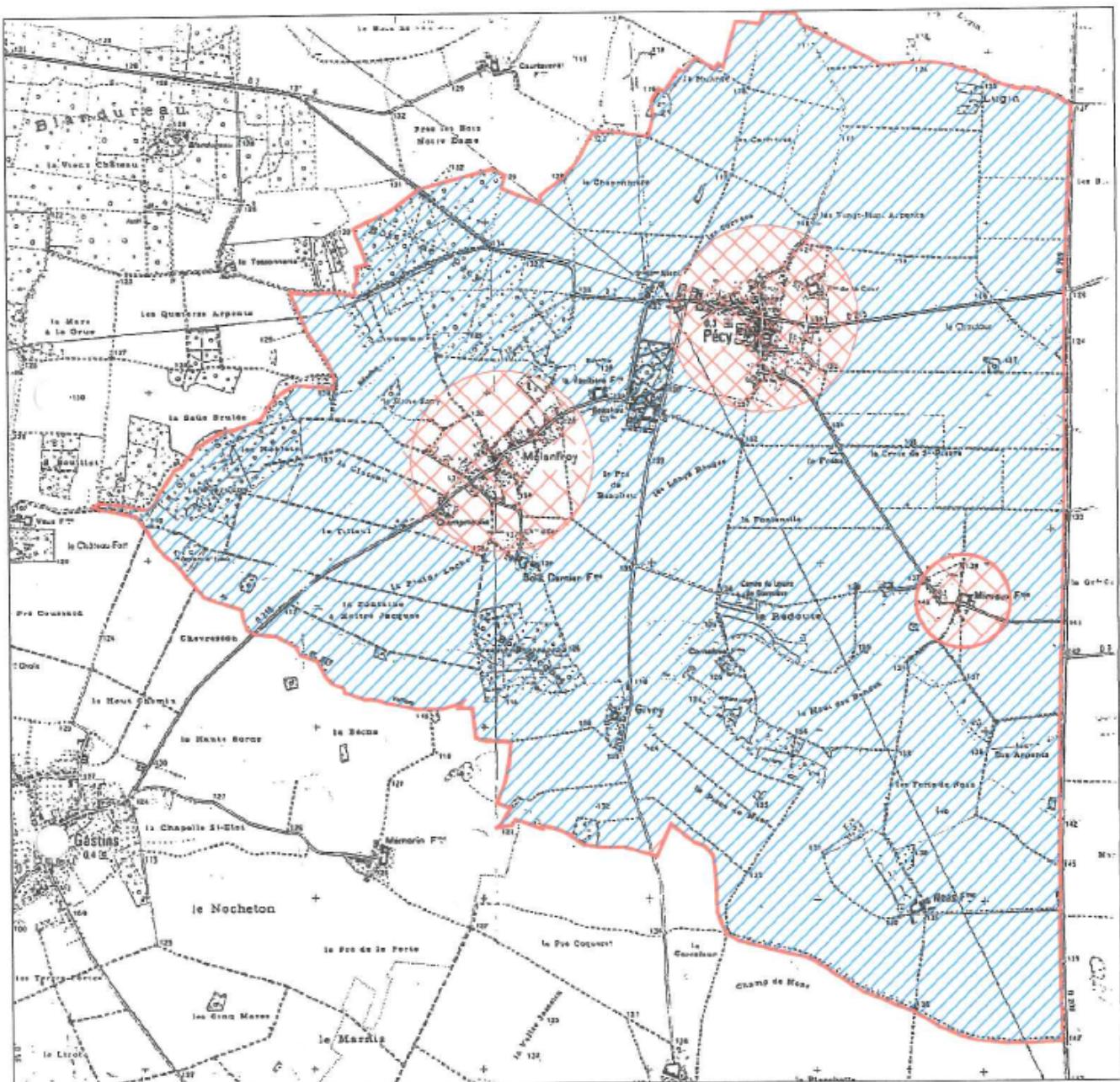
Au bourg de Pécy, les eaux pluviales sont collectées par le réseau unitaire. Ce réseau est suffisamment dimensionné pour une pluie de période de retour 10 ans.

Le hameau de Mélenfroy présente quant à lui un réseau pluvial strict. Ce réseau présente une capacité insuffisante pour une pluie de période de retour 1 an.

Il existe aussi une ébauche de réseau pluvial sur les hameaux de Mirvaux et de Givry. Le réseau de Mirvaux présente une capacité insuffisante pour une pluie de période de retour 10 ans.

- Zones à fortes contraintes hydrauliques :** les collecteurs aval disposent d'une capacité résiduelle limitée ou nulle, ou il n'existe pas de collecteurs d'eaux pluviales. Une augmentation de l'imperméabilisation de doit générer aucun débit pluvial supplémentaire. L'évacuation des eaux pluviales doit être traitée à la parcelle. Les secteurs concernés sont le hameau de Mélenfroy, le hameau de Mirvaux, le bourg de Pécy.

- Zones à faibles contraintes hydrauliques :** tous les secteurs urbanisés ou urbanisables, hors ceux décrits précédemment, sont concernés. Il s'agit des écarts (zones faiblement urbanisées), où les eaux pluviales peuvent être évacuées au réseau pluvial (collecteurs, fossés) s'il existe, sans restriction. Les techniques de stockage / évacuation à la parcelle seront tout de même favorisées au rejet direct au réseau pluvial.



Limites de commune

Echelle :

0. _____ 1 Km.



Zones à fortes contraintes hydrauliques



Zones à faibles contraintes hydrauliques

Figure : Carte globale du zonage des eaux pluviales (SDA, bureau d'étude Vincent Ruby, 2002).